

**AVIS PUBLIC**

**CONSULTATION ÉCRITE  
DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION – 9785, AVENUE PÉLOQUIN**

**Règlement sur la démolition d'immeubles (RCA11 09009)**

**AVIS** est par les présentes donné qu'une demande d'autorisation pour la démolition de l'immeuble portant le numéro 9785, avenue Péloquin, Montréal, a été déposée au comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles en vertu du règlement ci-dessus mentionné.

**QUE** conformément aux arrêtés ministériels en vigueur cette demande d'autorisation sera soumise à une procédure de consultation écrite de 15 jours suivant la publication du présent avis.

**QUE** les commentaires et/ou questions des personnes désirant s'exprimer à ce sujet doivent être reçus au bureau du secrétaire d'arrondissement au plus tard le mercredi 20 janvier 2021, soit :

Par courriel, en indiquant dans l'objet « Consultation écrite – Demande d'autorisation de démolition – 9785, avenue Péloquin », à l'adresse suivante: [consultation-ecrite.arr-ac@montreal.ca](mailto:consultation-ecrite.arr-ac@montreal.ca)

OU

Par la poste à l'adresse suivante :

Consultation écrite – Demande d'autorisation de démolition  
Bureau du secrétaire d'arrondissement  
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600  
Montréal (Québec) H2N 2H8

**QUE** la documentation afférente à cette demande d'autorisation de démolition peut être consultée sur le site Internet de l'arrondissement : [montreal.ca/ahuntsic-cartierville](http://montreal.ca/ahuntsic-cartierville).

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-3020.

**FAIT** à Montréal, le 5 janvier 2021

Le secrétaire d'arrondissement,  
Chantal Châteauvert